

## ARRÊTÉ n° 2024/50

Le Maire de la Commune de LE TEIL ;

Vu les articles L 2212-1 et suivants, L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de police du Maire et au stationnement sur la voie publique ;

Vu les articles du Code de la Route ;

Vu la demande présentée par Monsieur GRIFFE Gérard ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des participants lors des défilés et rassemblements organisés dans le cadre de la cérémonie commémorative du 106<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur GRIFFE Gérard, élu en charge des cérémonies patriotiques, est autorisé à organiser la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 devant le monument aux morts, sur le parking situé Rue de La Poste, le lundi 11 novembre 2024 à partir de 09 heures 30.

Un rassemblement sera organisé devant la Mairie.

Le cortège se dirigera ensuite au cimetière du centre et rejoindra le monument aux morts parking situé Rue de La Poste.

**Article 2** : Le stationnement est interdit le lundi 11 novembre 2024 de 08h00 à 12h00 sur le parking situé Rue de La Poste et plus particulièrement devant le monument aux morts, sur une distance de 50 mètres.

**Article 3** : La circulation est interdite le lundi 11 novembre 2024 de 08h00 à 12h00 sur le parking situé Rue de La Poste.

**Article 4** : La signalisation est mise en place et maintenue par les services techniques municipaux.

**Article 5** : Cet arrêté prend effet à compter de sa réception en Préfecture et de sa publication en Mairie.

**Article 6** : L'ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne :

- Madame la préfète,
- Le Pétitionnaire,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de LE TEIL,
- La Police Municipale,

Et pour information :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours du TEIL,
- Centre Technique Municipal,

Fait à Le Teil, le 4 novembre 2024  
Le Maire,



Olivier PEVERELLI